

## Flash cultures – N°20

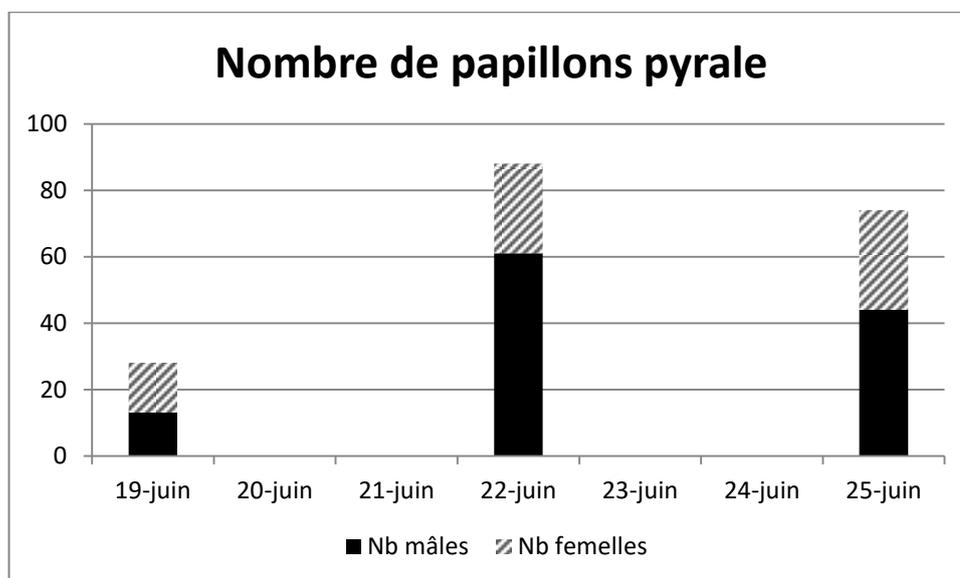
### Observations du lundi 25 juin 2018

La récolte des parcelles de colza d'hiver a débuté depuis le 21 juin semble-t-il. Attention aux récoltes trop précoces (siliques non mûres, pailles humides), la perte de rendement peut être significative, soit plusieurs quintaux/ha.

#### MAÏS

\* **Stade** : 14 à 16 feuilles pour les semis du 13 au 21 avril.

\* **Pyrale** : une seule capture de pyrale (Saint-Lothain) pour les 6 pièges à phéromones installés dans la plaine du Jura. Dans la cage de la coopérative INTERVAL à CHEMIN, le pic du vol est peut-être atteint. Voir relevés effectués tous les 3 jours dans le graphique ci-dessous. Le relevé de la semaine prochaine permettra de le confirmer ou non. On peut considérer que nous sommes au début de la période optimale des traitements insecticides visant la pyrale. Voir BSV. En cas de traitement, évitez d'intervenir aux heures les plus chaudes (> à 20-25°) ou retardez votre traitement si des journées plus tempérées sont annoncées.



*Pyrale male dans la cage à Chemin (queue qui dépasse des ailes, couleur plus foncé)*



*Pyrale femelle, queue qui ne dépasse pas des ailes, couleur plus claire*

Les dégâts de pyrale ont été très faibles en 2017 et sont faibles depuis plusieurs années excepté quelques parcelles. Aucune analyse de risque relativement fiable et facile à mettre en œuvre n'existe. Le risque est beaucoup plus important pour les maïs récoltés en grain (récolte plus tardive, teneur maximales mycotoxine) plutôt qu'en ensilage ou pour des parcelles à proximité d'une parcelle fortement attaquée l'année précédente.

**En cas de traitement, laissez un témoin non traité d'une surface conséquente, largeur de pulvérisateur sur au moins 50 m de long.**

Rappel : Le pic du vol correspond théoriquement à la période optimum pour intervenir avec un insecticide. Le traitement insecticide doit être positionné au stade « larves baladeuses ». Il est donc encore trop tôt pour intervenir excepté pour le Sud du département.

Si votre maïs ne permet plus le passage d'un matériel classique, il faut rechercher prioritairement un matériel plus adapté type enjambeur, automoteur.

Produits autorisés :

- Sous forme granulés : Sherpa 2GC, 15 kg /ha (moins agressif vis-à-vis de la faune auxiliaire et donc moins de risque de pullulation de pucerons).
- Sous forme liquide : de préférence Coragen 0.125 l/ha (produit avec une bonne persistance d'action et moins agressif vis à vis de la faune auxiliaire). Sinon produits liquides de la famille des pyréthrinoïdes tels que Ducat 0.8 l/ha, Cythrine max 0.15 l/ha, Cyplan 0.75 l/ha, Fury 10 EW 0.375 l/ha, Decis Expert 0.125 l/ha, Nexide 0.167 l/ha, Decis Protech 0.83 l/ha, Karakas 0.2 l/ha, Karaté technologie Zeon 0.2 l/ha (produit aussi autorisé sur pucerons)... Attention les pyréthrinoïdes favorisent le risque de pullulations de pucerons

## **PAILLE - FUMIER**

Le pressage de la paille débute. L'occasion peut être de mettre en place des échanges paille fumier ou plus simplement de réfléchir à propos de la vente de sa paille.

Dans les 2 tableaux ci-dessous figurent les principaux éléments minéraux (N-P-K) contenus dans les pailles Franc-Comtoises lors des récoltes 2008-2009 et 2010. Ils sont exprimés en kg (ou unité) d'élément par tonne de produit brut. A partir d'un tonnage moyen de 4 tonnes de paille/ha de blé ou d'orge, c'est principalement du potassium, une soixantaine d'unités de **K<sub>2</sub>O/ha** et un peu de phosphore soit 5 à 6 unités de **P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>** qui sont enlevés du champ.

Dans le deuxième tableau, il est indiqué les teneurs des mêmes éléments pour les composts et différents fumiers, résultats issus des campagnes d'analyses organisées par la Chambre d'agriculture du Jura depuis de nombreuses années.

Ces informations peuvent servir de base de discussion pour celles et ceux qui veulent vendre, acheter ou échanger de la paille contre du fumier.

<i>PRODUITS (nombre échantillons)</i>	<b><i>Kg N/Tonne (mini-maxi)</i></b>	<b><i>Kg P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>/Tonne (mini-maxi)</i></b>	<b><i>Kg K<sub>2</sub>O/Tonne (mini-maxi)</i></b>
Paille blé (19)	<b>5,8</b> (3,8-10,1)	<b>1.7</b> (1-4,4)	<b>13.2</b> (4,6-18,8)
Paille orge (14)	<b>4,4</b> (2,6-6,5)	<b>1.2</b> (0,8-2)	<b>16.7</b> (8,8-21,5)
Paille triticale (3)	<b>5,5</b> (3,1-7,3)	<b>1.7</b> (0,8-2,8)	<b>9.8</b> (6,7-14)

PRODUITS	<b><i>Kg N/Tonne (mini-maxi)</i></b>	<b><i>Kg P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>/Tonne (mini-maxi)</i></b>	<b><i>Kg K<sub>2</sub>O/Tonne (mini-maxi)</i></b>
Fumier bovins plaine aire paillée	<b>5.68</b>	<b>2.96</b>	<b>8.24</b>
Fumier bovins plateau aire paillée	<b>4,67</b>	<b>2,77</b>	<b>5,86</b>
Fumier bovins plateau entravée	<b>4,54</b>	<b>2,68</b>	<b>4,75</b>
Fumier bovins plateau logettes	<b>4,09</b>	<b>1,92</b>	<b>4,99</b>
Compost plateau	<b>5,09</b>	<b>2,34</b>	<b>6,03</b>

RAPPELS :

- Le **phosphore et le potassium** contenus dans les pailles de céréales, les fumiers et compost de bovins sont aussi efficaces que ceux contenus dans un engrais soluble (Super 45, Chlorure de Potassium par exemple). A partir du prix moyen de l'engrais simple, on peut déterminer le prix de l'unité et donc attribuer une valeur à la tonne de paille et de fumier.
- **L'azote total** dosé par le laboratoire ne permet pas de connaître l'azote minéral disponible pour le végétal. Une paille de céréale enlevée comparativement à une paille enfouie, c'est une quantité moindre d'azote minéral à apporter selon le calcul de la méthode des bilans pour la culture suivante (de l'ordre de 20 unités par exemple pour une céréale). Pour les fumiers et compost c'est environ 15 à 30 % de l'azote total apporté qui aura un effet équivalent à celui d'un engrais minéral comme de l'ammonitrate.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site d'Arvalis ([www.paille-fumier.arvalis-infos.fr](http://www.paille-fumier.arvalis-infos.fr)) pour utiliser la calculette « échange paille fumier ». Elle permet de calculer 3 équivalences :

- équivalence humus,
- équivalence économique en éléments fertilisants,
- équivalence économique en éléments fertilisants + mécanisation + main d'œuvre.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.